



**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET VERMILION ENERGY INC.  
ANNONCENT LA FORMATION D'UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE DANS CORRIB**

**TORONTO (Ontario) et CALGARY (Alberta), le 12 juillet 2017** – L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« OIRPC ») et Vermilion Energy Inc. (« Vermilion ») (TSX et NYSE : VET) sont heureux d'annoncer la formation d'un partenariat stratégique dans le champ gazier de Corrib en Irlande (« Corrib »). Dans le cadre de ce partenariat, l'OIRPC acquerra la participation de 45 % de Shell Exploration Company B.V. (« Shell ») dans le projet, et Vermilion assurera l'exploitation des actifs une fois l'acquisition effectuée. Par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, CPP Investment Board Europe S.a.r.l., l'OIRPC a conclu une entente définitive avec Shell en vue d'acquérir la totalité de Shell E&P Ireland Limited (« SEPIL »), qui détient la participation de 45 % de Shell dans Corrib (l'« acquisition »), moyennant une contrepartie totale en espèces de 830 millions d'euros. La transaction est assujettie aux rajustements de clôture habituels et à des paiements conditionnels futurs en fonction du rendement et des prix obtenus. L'acquisition, qui est assujettie aux conditions habituelles et à l'obtention des approbations gouvernementales nécessaires, a pour date d'effet le 1er janvier 2017; la clôture de la transaction est prévue au premier semestre de 2018.

À la clôture de la transaction, Vermilion obtiendra le droit d'exploitation et l'OIRPC prévoit lui transférer SEPIL et une participation directe de 1,5 % en échange de 19,4 millions d'euros (avant les rajustements de clôture).

Après le transfert à Vermilion, la propriété de Corrib sera répartie comme suit :

- l'OIRPC détiendra une participation non opérationnelle de 43,5 %;
- Vermilion détiendra une participation opérationnelle de 20 %;
- Statoil ASA continuera de détenir une participation non opérationnelle de 36,5 %.

La transaction prévoit également deux paiements conditionnels, l'un lié au prix et l'autre, au volume de production :

- un maximum de 150 millions d'euros sur les prix du National Balancing Point (NBP) excédant 0,0203 euro/kWh sur une base annuelle entre 2018 et 2022;
- un maximum de 100 millions d'euros sous réserve du dépassement de certains seuils de production jusqu'en 2025.

Le champ gazier de Corrib est situé à 83 kilomètres au large de la côte nord-ouest de l'Irlande. Il a une capacité de production brute de quelque 350 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour, satisfait à 60 % environ des besoins en gaz naturel de l'Irlande et représente 95 % environ de la production de gaz de ce pays.

**Avik Dey, directeur général et chef des ressources naturelles de l'OIRPC, a déclaré :** « L'Irlande est une destination intéressante pour un investisseur à long terme comme l'OIRPC et, grâce à cet investissement dans le champ gazier de Corrib, nous sommes en mesure de faire avancer notre stratégie d'investissement dans des actifs de qualité supérieure liés aux ressources naturelles aux côtés de partenaires exploitants très respectés et expérimentés, comme Vermilion. Vermilion a démontré sa grande efficacité opérationnelle dans des projets à terre et en mer en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, et nous sommes impatients de travailler avec elle. Nous sommes persuadés que cet investissement sera avantageux pour la caisse du RPC, car il devrait dégager de solides rendements corrigés du risque sur l'horizon de placement à long terme de la caisse. »

**Anthony Marino, président et chef de la direction de Vermilion, a quant à lui déclaré :** « Nous souhaitons la bienvenue à l'OIRPC en tant que partenaire stratégique dans ce champ gazier de premier plan et nous nous réjouissons à l'idée d'avoir une relation fructueuse à long terme. Notre propriété dans Corrib et notre investissement en Irlande remontent à 2009, et nous sommes fiers de faire partie du secteur de l'énergie dans ce pays où règne la stabilité. Nous mettrons à profit dans Corrib la vaste expérience que nous avons acquise en Europe, en Amérique du Nord et en Australie au cours de nos 23 ans d'histoire. Nous sommes impatients de travailler avec les employés de SEPIL et les parties prenantes dans Corrib afin de mettre en œuvre notre excellente approche en matière de sécurité, de protection de l'environnement et d'investissement stratégique dans la collectivité. »

Sous réserve du transfert de SEPIL par CPPIB, la participation additionnelle de 1,5 % de Vermilion dans Corrib représenterait environ 850 bep par jour aux taux de production actuels et environ 2,0 millions de bep de réserves prouvées et probables<sup>(1)</sup> selon une évaluation indépendante réalisée par GLJ Petroleum Consultants Ltd. ayant pour date d'effet le 31 décembre 2016. Si l'on suppose un prix d'achat de 19,4 millions d'euros (28,4 millions de dollars au taux de change actuel), avant les rajustements de clôture, les données estimatives relatives à la transaction seraient les suivantes : 33 400 \$ environ le bep par jour, 15,40 \$ le bep de réserves prouvées et probables<sup>(1)</sup>, y compris le capital de développement futur (générant un taux de recyclage des réserves prouvées et probables de 1,9 selon les revenus nets prévus pour 2017) et 3,3 fois les flux de trésorerie d'exploitation estimatifs pour 2017<sup>(2)</sup> selon les options triples de vente actuelles sur contrats de marchandises à terme. Vermilion s'attend à ce que l'acquisition ait un effet relatif sur les données par action pertinentes, notamment la production, les flux de trésorerie résultant de l'exploitation<sup>(2)</sup>, les réserves et la valeur de l'actif net. Vermilion prévoit financer cette acquisition au moyen de facilités de crédit existantes.

L'acquisition aura pour effet d'accroître substantiellement le degré de contrôle de Vermilion à l'égard de l'exploitation des actifs. Vermilion estime qu'une fois qu'elle aura assumé l'exploitation de Corrib, le taux d'exploitation de sa base de production passera de 72 % à 87 %.

### **À propos de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada**

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'OIRPC) est un organisme de gestion de placements professionnel qui place, pour le compte de 20 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens, les fonds dont le Régime de pensions du Canada (RPC) n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes. Afin de diversifier le portefeuille du RPC, l'OIRPC investit dans des actions de sociétés cotées en bourse et de sociétés fermées, des biens immobiliers, des infrastructures et des titres à revenu fixe. L'OIRPC, dont la gouvernance et la gestion sont distinctes de celles du RPC, n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements. Il a son siège social à Toronto et compte des bureaux à Hong Kong, à Londres, à Luxembourg, à Mumbai, à New York, à São Paulo et à Sydney. Au 31 mars 2017, la caisse du RPC s'élevait à 316,7 milliards de dollars.

Le groupe Ressources naturelles de l'OIRPC effectue des placements directs en actions de sociétés fermées dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et des énergies renouvelables, ainsi que des mines et métaux, et dans le secteur intermédiaire de l'énergie. Il vise des placements directs dans des sociétés, des partenariats stratégiques et des participations du secteur des ressources de 500 millions de dollars ou plus. Au 31 mars 2017, le portefeuille du groupe Ressources naturelles comptait neuf placements directs évalués à 4,3 milliards de dollars.

Pour de plus amples renseignements sur l'OIRPC, vous pouvez consulter le [www.oirpc.ca](http://www.oirpc.ca) ou nous suivre sur [LinkedIn](#) ou [Twitter](#).

## À propos de Vermilion

Vermilion est une société internationale de production d'énergie qui cherche à créer de la valeur au moyen de l'acquisition, de l'exploration, de la mise en valeur et de l'optimisation de champs producteurs en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. Son modèle d'affaires met l'accent sur une croissance interne de la production à laquelle s'ajoutent des acquisitions qui créent de la valeur, ainsi que sur le versement de dividendes croissant aux investisseurs. Vermilion vise à accroître sa production principalement au moyen de l'exploitation de gisements de gaz naturel conventionnels riches en pétrole brut léger et en liquides au Canada et aux États-Unis, des possibilités d'exploration et de mise en valeur de gisements de gaz naturel à grande portée aux Pays-Bas et en Allemagne, et des programmes de forage de pétrole et de reconditionnement en France et en Australie. Vermilion détient actuellement une participation directe de 18,5 % dans le champ gazier de Corrib en Irlande. Elle verse un dividende mensuel de 0,215 \$ CA par action, ce qui représente un taux de rendement de 6,5 % environ.

Les priorités de Vermilion sont, dans l'ordre, la santé et la sécurité, l'environnement et la rentabilité. Rien n'a plus d'importance pour Vermilion que la sécurité du grand public et de ceux qui travaillent avec elle, et la protection des milieux naturels. La société se classe dans le premier décile des sociétés canadiennes cotées en bourse en ce qui a trait aux pratiques de gouvernance, figure sur la liste A – Climat établie par le CDP et est reconnue comme l'un des meilleurs lieux de travail selon le classement annuel de l'institut Great Place to Work® au Canada, en France et aux Pays-Bas. De plus, Vermilion met l'accent sur l'investissement stratégique dans la collectivité dans chacune des régions où elle exerce ses activités.

Les employés et les dirigeants de Vermilion détiennent environ 6,5 % de son capital-actions entièrement dilué, se sont engagés à verser une rémunération supérieure aux parties prenantes et ont offert un rendement supérieur à celui du marché pendant plus de 20 ans. L'action de Vermilion se négocie à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York Stock sous le symbole VET.

<sup>(1)</sup> Estimation des réserves prouvées et probables et des réserves prouvées exploitées et mises en valeur attribuables aux actifs, selon l'évaluation réalisée par GLJ Petroleum Consultants Ltd. dans un rapport daté du 27 février 2017 et ayant pour date d'effet le 31 décembre 2016.

<sup>(2)</sup> Mesures financières non normalisées et non conformes aux PCGR : Le présent communiqué comporte des mentions à certaines mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée dans les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les flux de trésorerie résultant de l'exploitation sont une mesure financière non normalisée qui représente les flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation et des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation réglées. Nous analysons les flux de trésorerie résultant de l'exploitation sur une base consolidée et par secteur d'activité afin d'évaluer l'apport de chaque secteur et notre capacité à générer les flux de trésorerie nécessaires pour verser les dividendes, rembourser la dette, financer les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation et effectuer des investissements de capitaux. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie d'exploitation sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie résultant de l'exploitation moins les dépenses en immobilisations. Les flux de trésorerie d'exploitation représentent les flux de trésorerie résultant de l'exploitation avant les frais généraux et d'administration, les intérêts et l'impôt sur le revenu. Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie d'exploitation comme des mesures clés, car ils servent à déterminer les fonds disponibles pour les activités d'investissement et de financement, y compris le versement de dividendes, le remboursement de la dette à long terme, la réaffectation dans les

secteurs d'activité et le déploiement dans de nouvelles activités. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures financières non normalisées et non conformes aux PCGR, consultez le rapport de gestion contenu dans le Rapport annuel 2016 de Vermilion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, qui est accessible dans SEDAR ou sur le site Web de la société ([www.vermilionenergy.com](http://www.vermilionenergy.com)).

## AVERTISSEMENT

Certains énoncés figurant ou intégrés par renvoi dans le présent communiqué peuvent constituer des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés ou les renseignements prospectifs contiennent habituellement des termes comme « anticiper », « croire », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « estimer », « proposer » et tout autre terme semblable évoquant des résultats futurs ou des déclarations concernant une perspective. Les énoncés ou les renseignements prospectifs contenus aux présentes peuvent inclure notamment :

- la date de clôture anticipée de l'acquisition;
- les sources de la production actuelle et des possibilités futures de forage de développement;
- le taux d'épuisement annuel des actifs;
- le nombre et la classification des possibilités futures de forage de développement;
- les prix reçus pour la production ainsi que les revenus nets provenant de l'exploitation et des flux de trésorerie après impôt pour les actifs;
- l'estimation de la production annuelle de 2017;
- les données anticipées relativement à l'acquisition;
- la perspective que les actifs génèrent des flux de trésorerie disponibles positifs;
- la perspective que les politiques budgétaires et réglementaires en Irlande demeurent favorables aux investissements;
- les plans de développement et les objectifs stratégiques.

Les énoncés concernant les réserves sont considérés comme étant des énoncés prospectifs puisqu'ils comportent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, que les réserves décrites existent dans les quantités prévues ou estimées et qu'elles peuvent être produites de façon rentable à l'avenir. De tels énoncés ou renseignements prospectifs reposent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient être erronées. En plus des autres hypothèses énoncées dans le présent document, des hypothèses ont été formulées notamment à l'égard de ce qui suit :

- le respect de toutes les conditions relatives au projet d'acquisition et l'obtention de toutes les approbations nécessaires;
- la capacité de Vermilion d'obtenir à temps l'équipement, les services et les fournitures nécessaires pour mener à bien les activités de développement prévues;
- la capacité de Vermilion d'intégrer les actifs dans ses activités actuelles;
- la capacité de Vermilion de commercialiser avec succès le pétrole et le gaz naturel auprès de clients nouveaux et actuels;
- l'obtention en temps opportun des approbations réglementaires nécessaires;
- les taux de change et les taux d'intérêt;
- les prix futurs du pétrole et du gaz naturel;
- les attentes de la direction quant au moment et aux résultats des activités de développement.

Même si, selon Vermilion, les attentes ainsi exprimées dans les énoncés ou les renseignements prospectifs sont raisonnables, le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car la société ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Les énoncés ou les renseignements prospectifs sont fondés sur des attentes, des estimations et des projections qui comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux anticipés par Vermilion et décrits dans les énoncés ou les renseignements prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ce qui suit :

- la capacité de la direction d'exécuter le plan d'affaires;
- les risques que présente le secteur du pétrole et du gaz naturel, au pays et à l'étranger, comme les risques opérationnels liés à l'exploration, à la mise en valeur et à la production de pétrole brut et de gaz naturel et à la demande du marché;
- les risques et incertitudes concernant la géologie des gisements de pétrole et de gaz naturel;
- les risques inhérents aux activités de marketing de Vermilion, notamment le risque de crédit;
- l'incertitude liée aux réserves estimatives et à la durée de vie des réserves;
- l'incertitude liée aux estimations et aux projections relatives à la production, aux coûts et aux dépenses;
- les retards ou les changements éventuels des plans à l'égard des acquisitions envisagées (y compris l'acquisition décrite aux présentes), des projets d'exploration ou de mise en valeur ou des dépenses en immobilisations;
- la capacité de Vermilion de conclure ou de renouveler des baux;
- les fluctuations des prix du pétrole et du gaz naturel, des taux de change et des taux d'intérêt;
- les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement;
- les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement;
- la capacité de Vermilion d'accroître la production et les réserves par ses activités de mise en valeur et d'exploration;
- la conjoncture commerciale et économique générale;
- la possibilité que les politiques gouvernementales ou les lois changent ou que les approbations gouvernementales soient retardées ou refusées;
- l'incertitude quant aux montants et au moment des paiements des redevances;
- les risques liés aux poursuites et aux mesures réglementaires actuelles ou éventuelles contre Vermilion;
- tout autre risque et toute autre incertitude pouvant être décrits ailleurs dans le présent document ou dans d'autres documents de Vermilion déposés auprès des organismes de réglementation canadiens des valeurs mobilières.

Les énoncés ou les renseignements prospectifs contenus aux présentes sont faits en date du présent document et Vermilion ne s'engage d'aucune façon à mettre à jour ou à réviser publiquement ses énoncés ou ses renseignements prospectifs, que ce soit par suite de nouvelles données, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure requise par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

#### **Renseignements :**

#### **OIRPC :**

Dan Madge, directeur principal, Relations avec les médias Tél. : 416 868 8629 | [dmadge@cppib.com](mailto:dmadge@cppib.com);

Mei Mavin, directrice, Communications d'entreprise Tél. : 646 564 4920 | [mmavin@cppib.com](mailto:mmavin@cppib.com)

**Vermilion :**

Anthony Marino, président et chef de la direction; Curtis W. Hicks, CA, vice-président directeur et chef des finances; ou Kyle Preston, directeur, Relations avec les investisseurs

Tél. : 403 269-4884 | RI – SANS FRAIS 1 866 895-8101 | [investor\\_relations@vermillionenergy.com](mailto:investor_relations@vermillionenergy.com) | [www.vermillionenergy.com](http://www.vermillionenergy.com)